



Chambres Syndicales Dentaires asbl

Incisif

Belgique - België
P.P.
6000 Charleroi X
6 - 33

NEWS

n° 152 septembre 2006

Editorial	1
Budget dentaire et accords tarifaires	3
Les contrôles fiscaux, premier bilan	5
Le coût de la radiologie dentaire.	6
Calendrier Peer review	7
Dentex - Nomenclature	8
Petites annonces, Cotisation 2006	9
La RC professionnelle ING	10
Inscription aux cours	12

Secrétariat

Mme P. Marion et
Mme M.-R. Pitruzella
Se tiennent à votre disposition
chaque jour ouvrable
entre 9h00 et 13h00
Tel 02/4283724 ou 071/310542
Fax : 071/320413
Bld Tirou, 25/9 • 6000 Charleroi
e-mail : csd@incisif.org
url: www.incisif.org

Publicité:

csd@incisif.org

Olivier LIEVEZOONS
Editeur responsable
Bld Tirou, 25/9 B-6000 Charleroi

Chères Consœurs,
Chers Confrères,

Les vacances sont souvent une opportunité de rencontres avec des personnes d'une autre culture qui ont un autre mode de vie.

Un moyen d'expériences humaines enrichissantes, parfois dans un contexte banal.

Un exemple parmi d'autres est ce trajet effectué à bord d'un bus bondé : le fait de voir un voyageur se lever, sous les encouragements souriants du représentant du culte local, afin de céder sa place à une mère portant son bébé ; le percepteur, coincé à une extrémité, récoltant le prix du trajet, l'argent du voyageur circulant par delà une dizaine de mains, le ticket et la monnaie de change parcourant le trajet inverse par ces mêmes mains. Le tout se passant dans une ambiance joyeuse et bon enfant.

Que diront les habitants de nos grandes villes en lisant cela ?

A défaut de changer de planète, on change de société. On baigne dans un véritable univers de paix, on est coupé du monde.

Vive les vacances ! !

Or, tout ceci se passe à mi-chemin entre Londres et le Liban !

Là, c'est la triste réalité qui nous rattrape.

C'est la guerre... Gestion de vie et de mort ...

Un confrère écrivait, - il y a une douzaine de mois - : " Les dentistes n'ont pas d'ennemi ! ! "

L'actualité professionnelle lui aura prouvé le contraire.

L'ennemi pour nous est omniprésent. Il a de nombreux visages !

Celui de la taxe locale, unique ou multiple, celui de la chasse aux sorcières entamée par le fisc voici un an déjà.

Celui d'un pouvoir qui essaie de réglementer l'exercice de la médecine dentaire, lui faisant perdre petit à petit son caractère libéral.

Les systèmes de médecines étatisées ont montré et montrent toujours leurs limites, failles et dérives (ex. la Grande-Bretagne).

Le POUVOIR ne peut être un but en soi. Et c'est bien là que se situe le danger.

S'il ne s'agit pas de contester les devoirs inhérents à notre statut de professionnel de la santé, ni les obligations qui en découlent. vis-à-vis de la société en général, il est grand temps toutefois de mettre l'accent sur NOS DROITS de praticiens honnêtes et respectables.

Aspect qui est facilement oublié lorsqu'on parle de notre profession dans les médias ou dans la presse.

N'y a-t-il plus dans ce pays des personnes pour avoir un rien de respect pour les dentistes ?

Il s'agit donc d'être présent sur le terrain pour faire entendre notre voix.

Pour montrer aux hommes politiques que ce n'est pas en bafouant des droits fondamentaux, ni par des restrictions (budgétaires et administratives) qu'ils rendront les soins dentaires plus accessibles à la population.

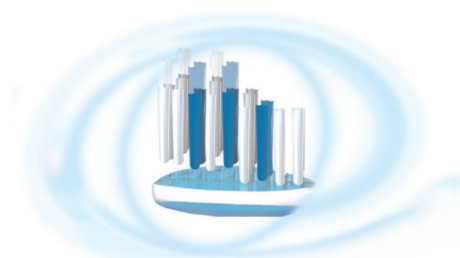
A moins que ce ne soit le pouvoir ...

Bernard MUNNIX
Président

Signal

AIR PRECISION

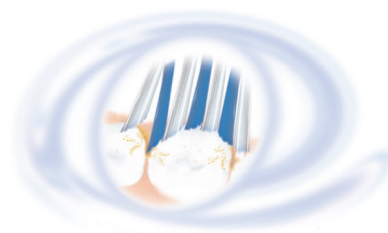
La première
brosse à dents
avec coussin
d'air pour un
nettoyage
complet et
précis de toutes
les dents.



Signal Air Precision est la première brosse à dents dont les poils sont disposés dans un coussin d'air de sorte qu'ils bougent de manière indépendante.



Le coussin d'air révolutionnaire permet aux poils de la brosse à dents de s'adapter parfaitement aux dents et aux gencives.



Pour un nettoyage complet et précis de toutes les dents.



Accord 2006 et accord futur – État de la situation

De l'histoire ancienne !!

Les négociations entre partenaires sociaux (pour rappel, les organisations dentaires et les organismes assureurs) qui ont cours à la Commission Nationale Dento-mutaliste (CNDM) ont pour but principal d'aboutir à la conclusion d'un accord qui décidera du montant des honoraires et qui définira également les prestations / actes remboursés.

Tout le monde a encore en mémoire l'épisode qui a abouti de manière tout à fait injuste aux restrictions budgétaires en 2005, avec comme conséquence la disparition de " l'extraction chirurgicale " de la nomenclature.

Restrictions injustes, puisqu'elles découlent de mesures imposées par le Ministre Demotte à l'été 2004, lorsqu'il pris la décision de manière unilatérale d'abaisser l'âge d'octroi des prothèses à 50 ans, sans concertation préalable avec les membres de la CNDM.

La mesure relatée par la presse et les médias à grand renfort de publicité (tiens tiens !!) a eu un effet d'appel dans la population, ce qui entraîna un dépassement budgétaire du poste prothèse (que le corps dentaire avait pourtant prédit) avec à la clé les mesures restrictives (ou " correctives ") que vous savez.

Comme quoi Mr le Ministre reprenait d'une main ce qu'il avait donné de l'autre.

Or le phénomène de pic de consommation l'année de l'introduction d'une nouvelle prestation est connu, et il n'est pas récurrent dans les années ultérieures.

Le Ministre Demotte utilisait donc pleinement son opération de marketing pour imposer des économies à un secteur qui n'en a certes pas besoin.

Les CSD avaient protesté à l'époque contre les réductions de budget et cela avait amené vos représentants à refuser de signer l'accord 2005-2006, malgré l'une ou l'autre avancée obtenue en matière de soins remboursés.

L'évolution des dépenses pendant l'année 2005 allait donner raison à vos représentants, puisque

l'on constata une large diminution du poste " prothèses ", et que le budget dentaire ne fût une nouvelle fois pas épuisé. Économie au bénéfice de l'État : 13 millions d'€ !!

Les discussions à la CNDM ont abouti à intégrer dans la convention 2006 toute une série de prestations et de mesures (voir tableau 1) et de permettre ainsi de conserver les trop maigres moyens financiers mis à la disposition de nos patients.

Tableau 1

- Adaptation limite d'âge pour début de traitement ortho	1.500.000.-€
- Techniques de détermination de la longueur canalaire lors des traitements endodontiques.	6.700.000.-€
- Extension de la limite d'âge pour l'examen buccal annuel à 54 ans	1.500.000.-€
- Coloration de la plaque dentaire	400.000.-€
- Tracing	478.000.-€

Et actuellement ?? La saga de l'été !!

A ce jour, seul l'examen de dépistage parodontal DPSI a été intégré à la nomenclature et est d'application depuis le 01/01/06.

Les autres mesures attendent toujours leur entrée en vigueur, le dossier étant resté bloqué trop longtemps au cabinet ministériel.

La seule explication plausible à ce comportement réside dans la volonté ministérielle de réaliser des économies sur le dos des soins dentaires au détriment des patients bien évidemment et des dentistes en particulier.

Mais peut-être est-ce cela qui distingue un " grand " Ministre des Affaires Sociales ?

Quoi qu'il en soit, en supposant que le dossier puisse rapidement suivre son cheminement administratif, l'entrée en vigueur des mesures de l'accord ne pourra raisonnablement être effective avant le 1^{er} décembre 2006.

Juste à temps pour permettre à Mr Demotte de jouer au " Père Noël " face aux patients, et de dire aux dentistes qu'il a respecté ses engagements.

Et l'accord 2007-2008 ?

Entre temps, les discussions tournant autour du nouvel accord sont imminentes. La seule inconnue, et elle est de taille, est le budget mis à disposition du secteur des soins dentaires. Ces chiffres ne devraient pas être connus avant fin septembre.

Notons que les mesures prévues pour 2006 seront d'office intégrées au budget 2007.

Il s'agira de toute façon de respecter la norme de croissance, qui est la même pour tous les secteurs des soins de santé.

Cela devrait donc se traduire pour le budget dentaire par une trentaine de millions d'€.

Ce qui amènerait le budget alloué aux soins dentaires au dessus de la barre des 600 millions d'euros (en comparaison, le budget des frais administratifs des mutuelles est de l'ordre de 800 millions d'euros).

Nous avons résumé les mesures envisagées dans le tableau ci-dessous.

Notons que sont également sur la table la proposition d'octroi d'une prime pour l'utilisation d'un

logiciel informatique labellisé, ainsi que le financement des organisations professionnelles représentatives.

Un remboursement généralisé de l'extraction dentaire ne pourra lui être envisagé que si le Ministre met de " l'argent frais " à disposition du secteur dentaire, au delà des 30 millions présumés être disponibles.

Nous vous tiendrons bien évidemment au courant de l'évolution de ce dossier.

Tableau 2 :

1. Consultation, examen buccal annuel et scellement de fissures pour les patients hospitalisés.
2. Détartrage entre le 12^e et le 18^e anniversaire.
3. Extension de l'examen buccal annuel au 56^e anniversaire (pour 2007) et au 58^e anniversaire (pour 2008)
4. Extension du DPSI au 38^e anniversaire (pour 2007), et au 40^e anniversaire (pour 2008)
5. Isolation d'éléments dentaires au moyen d'une digue
6. Utilisation de techniques de collage pour les obturations composites
7. Prestation intermédiaire lors d'un service de garde organisé (soins conservateur incomplet)
8. Consultation pour le dentiste spécialiste en orthodontie et en parodontologie

Consultez le site des CSD !

www.incisif.org

Comme membre des CSD, vous pouvez vous inscrire sur la liste de diffusion et vous serez averti de toute nouvelle publication

Les contrôles fiscaux

Premier bilan

Le secrétaire d'État Hervé Jamar se dit satisfait des résultats enregistrés.

Après l'annonce dans les médias de recettes fiscales supplémentaires de l'ordre de 25 millions d'€, et plus tard l'annonce dans la presse écrite de 50 millions de recettes supplémentaires (La Dernière Heure du 3 et 4 juin 2006), les premiers résultats donnent une moyenne de 10.000.-€ par dentiste.

D'après la Libre Belgique du 14 juillet 2006, les recettes des premiers contrôles s'élèvent à 238.750.-€.

D'après nos informations, ceux-ci concernent une cinquantaine de dentistes. Cela ramènerait la facture à moins de 5.000.-€ par dentiste pour une période de deux ans, ce qui est tout de même 10 fois moins qu'annoncé.

Si cela ne doit en aucun cas nous rassurer, cela ramène les redressements effectués jusqu'à présent à des proportions plus digestes.

Des contacts avec certains confrères nous permettent en outre d'affirmer que dans plusieurs cas, le redressement fiscal repose sur un rejet de frais, et non sur la découverte de recettes cachées.

Les dentistes ne seraient donc pas LES fraudeurs tels qu'on l'a annoncé.

Maigre consolation, car le mal est fait.

L'image de marque du dentiste se trouve une nouvelle fois écornée dans cette histoire.

Et nous devons une nouvelle fois constater que des effets d'annonces à renfort de grand bruit via les médias nuisent à la réputation de notre profession.

Sur ce temps là les contrôles vont bon train.

Il ressort des demandes de conseils émanant des confrères, que ceux-ci ont bien compris la portée du secret médical.

Les représentants des Commissions Médicales Provinciales, auxquels les agents du fisc ont eu recours pour veiller au bon déroulement des contrôles en tant que représentants de l'autorité déontologique, opèrent sur le terrain.

S'il est un droit fondamental auquel il faut veiller, c'est bien celui du secret médical. S'il en était autrement, c'est toute notre démocratie qui serait en danger.

Si vous rencontrez un problème, contactez notre secrétariat. Nous essayerons de vous aider en fonction de votre contrôle personnel.

Si l'actualité l'exige nous vous proposerons une réunion d'information pour tous.

Entre-temps n'oubliez pas de vous référer aux conseils repris dans l'Incisif 151, page 6.

Et si c'est encore nécessaire, nous répétons ici que ni vos Chambres Syndicales Dentaires, ni les représentants des CMP ne sont là pour couvrir les tricheurs... !!

Les dentistes sont moins fraudeurs que les autres prestataires des soins de santé !!

C'est ce qui ressort d'un rapport du service de contrôle médical de l'INAMI dont le journal la Dernière Heure du 26/07 a fait mention.

Le service d'évaluation et de contrôles médicaux de l'INAMI a prononcé des sanctions à l'encontre de praticiens des différentes branches de l'art de guérir pour avoir pratiqué des actes superflus ou inutilement onéreux.

Ainsi nous apprenons que sur 240 prestataires sanctionnés,

- 68 médecins ont remboursés 91.765.-€ chacun,
- 7 pharmaciens ont remboursés 53.571.-€
- 25 kinésithérapeutes ont remboursés 20.128.-€
- 107 infirmières 11.215.-€
- 17 dentistes sont eux invités à rembourser 9.452.-€ en moyenne.

Les maisons de repos, logopèdes et opticiens sont également sur la sellette.

Outre ces demandes de remboursement des amendes sont infligées, dans 50% des cas celles-ci s'accompagnent d'un sursis.

Les raisons de ces condamnations vont de la fraude manifeste (prestations facturées mais non effectuées à l'erreur administrative en passant par le non-respect répété (donc fautif) des règles, par exemple en matière de prescription.

Coût de la radiologie dentaire.

Comme vous le savez, nous nous opposons à la redevance annuelle de l'AFCN pour laquelle nous vous invitons toujours à postposer le paiement.

Pour certain de nos détracteurs, AFCN ou autre, la radiologie serait " la vache à lait " de notre exercice ou encore les honoraires de la radiologie auraient été réévalués il y a quelques années de manière à absorber ces nouvelles taxes.

La radiologie serait donc hautement rentable ! Intéressons nous donc au coût annuel de la radio-

logie et aux honoraires qu'elle apporte. Pour estimer les rentrées financières liées à la radiologie, nous nous sommes référés au dernier profil fourni par l'Inami (année 2003) et nous avons pris en compte le profil moyen aussi bien pour les radiographies intra-orales que pour les panoramiques. Pour les coûts, il s'agit d'une installation numérique, idéale tant en matière de rayonnement émis qu'en respect de l'environnement, comme le souhaiterait le législateur. Les prix des appareils sont issus d'une offre promotionnelle d'avril 2006.

Honoraires liés à la radiologie		
Selon Profil 2003 : remboursement OA		
Profil Moyen Rx Intraorale	2624,08	
Profil Moyen Rx Panoramique	2888,85	
Total	5512,93	
Total OA et Ticket Modérateur ± 7216		Répartition 10% Vipo 90% AO
Coût annuel lié à la radiologie		
Contrôle Nucléaire	126,14	Forfait Techni-Test membre CSD
AFCN Redevance annuelle	169,92	
AFCN Taxe Utilisateur	28,32	283,19 € pour 10 ans
AFCN Taxe Etablissement , Appareil Rx Intraorale	18,88	283,19 € amortis sur 15 ans
AFCN Taxe Etablissement , Appareil Rx Panoramique	28,32	283,19 € amortis sur 10 ans
Coût annuel appareil Rx panoramique digital	2902,79	Gendex Orthoralix 8500 DDE : 23990 + TVA = 29027,90 € à amortir sur 10 ans
Coût annuel appareil Rx Intraorale	289,59	Gendex Oralix 765 DC : 3590+TVA = 4349,90 € à amortir sur 15 ans
Coût annuel capteur Rx intraorale	1643,18	Gendex Visualix 6790+TVA = 8215,90 amortissement sur 5 ans et frais informatiques (Ordinateur, Logiciel, Back Up, Impression), non comptés car plus variable selon utilisateur.
Total	5207,14	
"Bénéfice"	2008,86	Pour Réaliser, Interpréter et Archiver environ 500 clichés.

Ainsi donc nous obtenons un bénéfice de 2008,86€ pour environ 500 clichés, soit plus ou moins 4€ imposables par cliché !

La vache à lait ressemble plus à une vache maigre ! Face à ces coûts, la redevance AFCN

paraît dérisoire et sa suppression ne changerait pas grand chose... c'est vrai ...mais " trop is te veel ". Continuons à dire NON à cette redevance : Tous Ensemble !

Peer Reviews

Cette année encore nous organisons 4 peer-reviews gratuits pour les membres en règles de cotisations. Inscription au secrétariat : 071/310542 ou par fax 071/320413 ou encore par courriel csd@incisif.org avec votre nom et n° inami

Les non-membres sont les bienvenus moyennant une participation de 20€ à verser au sur le compte n° 778-5949138-86 avec la mention " Peer-review, votre n° inami "

Maximum 20 participants pas séance

Charleroi : Jeudi 16 Novembre 2006 à 20h

Lieu : Locaux des CSD, Boulevard Tirou 25/9 à 6000 Charleroi

Sujet à définir

Charleroi : Jeudi 30 Novembre 2006 à 20h

Lieu : Locaux des CSD, Boulevard Tirou 25/9 à 6000 Charleroi

Sujet à définir

Bruxelles : Samedi 18 novembre 2006

Lieu: " Maison Suisse " avenue Hansen Soulie, 78 1040 Etterbeek tél 02/733/16/07

1^{er} sujet à 10h30 :

" Utilité de créer un Ordre des dentistes en Belgique "

2^e sujet à 14h00

" Les barèmes d'honoraires inadéquats dans le cadre de la sécurité sociale, mythe ou réalité "

Possibilité de se restaurer sur place entre les 2 Peer Review, sur réservation personnelle auprès du restaurant

Bruxelles : Dimanche 19 Novembre 2006

Lieu: " Maison Suisse " avenue Hansen Soulie, 78 1040 Etterbeek tél 02/733/16/07

1^{er} sujet à 14h00

" Traitements orthodontiques chez les adultes. Quel arsenal thérapeutique appliquer? Comment diminuer la lourdeur des traitements? "

Discussion avec si possible modèles.

2^e sujet à 16h30

" Traitement des ronflements. Implications bucco-dentaires et précautions à prendre avant toute intervention chirurgicale. "

Possibilité de se restaurer avant P.R. ou après sur place entre les 2 P.R sur réservation personnelle auprès du restaurant.

LIBRAMONT : Samedi 4 octobre 2006

Notre confrère Michel Postal organise un peer-review, il reste encore quelques places à l'heure où nous écrivons ces lignes (renseignements auprès du dentiste Michel Postal : 061 222505).

Dentex 2006

Du 19 au 21/10 aura lieu le salon Dentex qui rassemble tous les acteurs de la profession dentaire belge.

Lors des dernières éditions nous avons été présents afin de vous accueillir au Palais Heysel.

Nous avons décidé de ne pas vous monter un stand cette année

En effet, nous estimons qu'il vaut mieux investir dans les différents domaines de la défense professionnelle, voire dans la formation continue. Il faut

savoir que les années précédentes un petit stand comme le nôtre coûtait déjà plus de 4000€.

Nos cours, l'assemblée générale annuelle, nos réunions d'information sont autant de possibilités de rencontres et d'échanges de vues, sans oublier nos permanences téléphoniques au secrétariat.

Malgré cela, n'hésitez pas à aborder les administrateurs, si vous les croisez au détour d'un stand ou dans les allées du Palais VII.

Nomenclature

La nouvelle nomenclature pour les enfants de moins de 12 ans présente une faille !

On ne peut pas calculer de supplément d'urgence avec les codes de radiologie chez les moins de 12 ans.

Et cela en raison de l'article suivant de la nomenclature :

Article 26, paragraphe 11

"A.R. 7.6.1991" (en vigueur 1.6.1991)

"§ 11. Parmi les prestations de radiologie de l'article 5, seules donnent lieu à des honoraires supplémentaires les prestations énumérées ci-après :

307016 - 307020, 307031 - 307042, 307053 - 307064 et 307090 - 307101 "

Ce qui exclu les nouveaux codes 377090, 377031.... car l'article n'a pas été modifié après la création de ces nouveaux codes.

Consultez le site des CSD !
www.incisif.org

Comme membre des CSD, vous pouvez vous inscrire sur la liste de diffusion et vous serez averti de toute nouvelle publication

Cotisations 2006

Cotisation ordinaire	255 €	Diplômé 2003	175 €	Diplômé 2006	20 €
Ménage de praticiens	320 €	Diplômé 2004	135 €	Praticiens +de 60ans	220 €
4 enfants ou plus à charge	220 €	Diplômé 2005	80 €	Membre honoraire	80 €

A verser au compte : **776-5985388-03** des CSD, Bld Joseph Tirou, 25/9- 6000 Charleroi

(Si vous payez via le compte de votre société, n'oubliez pas de mentionner votre n° INAMI pour vous identifier en tant que personne physique. Le secrétariat vous remercie)

CABINETS ACHAT-VENTE CODE 2000

LIEGE PONT ATLAS/CAUSE
RETRAITE A VENDRE BEAU REZ-DE-
CHAUSSEE ET INSTALLATION
RECENTE TEL 0495/28.50.48
mique@teledisnet.be N° 2258

VENDS CAB. DENT. BIEN SITUE EN
CENTRE VILLE DE ST. DENIS (ILE DE
LA REUNION)
MAT. RECENT INFORMATIQUE
BON CHIFFRE D'AFFAIRES CLIEN-
TELE OMNIPRATIQUE
TEL 00.33.6.920.013.63 ou
cgroux@wanadoo.fr N° 2259

EMPLOI L.S.D. OFFRES CODE 5000

URGENT CENTRE DENTAIRE
CHERCHE DENTISTE ET PEDODON-
TISTE POUR LA REGION DE FLEU-
RUS TEL 071/81.01.79 N° 5207

ESNEUX CENTRE CHERCHE DEN-
TISTE POUR REPRISE CABINET OU
COLLABORATION
TEL 0497/36.83.03 N° 5208

EMPLOI L.S.D. DEMANDES CODE 6000

DIPLOME U.C.L. JUIN 2006,
RECHERCHE COLLABORATION
POUR TRAVAILLER LES MARDIS
ET VENDREDIS MATIN, AINSI QUE
LE JEUDI TOUTE LA JOURNEE
DANS LE BRABANT WALLON,
VOIRE LA REGION NAMUROISE.
MERCI DE ME CONTACTER AU
0497/39.95.44.

EMPLOI Assistantes OFFRES CODE 8000

CABINET DENTAIRE ORTHODON-
TIE + OMNIPRATIQUE AU CENTRE
DE LIEGE CHERCHE UNE ASSIS-
TANTE DENTAIRE A TEMPS PLEIN

(38H/SEM) E-MAIL
fa393962@skynet.be N° 8008

CABINET DENTAIRE RECHERCHE
D'URGENCE ASSISTANTE DENT.
EXPERIMENTEE POUR CABINET A
IXELLES 38 RUE EMILE CLAUS
ENVOYER CV MEME ADRESSE
N° 8009

MATERIEL OFFRES CODE 11000

VEND CAPTEUR RVG DOUBLE
BROCHE TEL 0475/73.95.39
N° 11224

UNIT SIEMENS TURQUOISE 07/93
A VENDRE 7000€ ETAT IMPEC A
VOIR !
TEL 071/45.12.15 N° 11225

Pour adresser vos demandes de publications d'annonces :

par fax au **071/320 413**

ou via notre nouvelle adresse courriel : **csd@incisif.org**

avec vos coordonnées complètes et votre choix : **Incisif** papier et/ou **Incisif** web.



**Vous cherchez une assurance RC professionnelle
et/ou une protection juridique ?**

**Les CSD ont négocié pour leurs membres une police
très avantageuse!**

Découvrez ses atouts sur le site web de notre partenaire :

www.businessinsuranceplan.be

Ci-dessous vous trouverez quelques avantages de la police :

1. Une **extension gratuite 'Biens confiés'** qui couvre la prothèse dentaire du patient déposée pour entretien et endommagée par un stagiaire.
2. Des **montants assurés** en RC exploitation qui sont **deux fois supérieurs** par rapport à la moyenne du marché.
3. Un **dentiste généraliste débutant** paiera 62,50 EUR, pour la première année soit **50% de la prime normale**.
4. La garantie couvre également par **extension gratuite l'antériorité** et la **postériorité**, c'est-à-dire les dommages dont le fait générateur s'est produit dans une période de 5 ans précédant la prise d'effet de la police et les dommages déclarés durant toute la période qui suit la fin de la police jusqu'à la prescription légale. (sous réserve des modalités fixées aux conditions particulières et générales de la police).

Bénéficiez des avantages nommés ci-dessus et résiliez à temps votre police RC Professionnelle Dentiste actuelle (Si la date anniversaire de votre police est le 1^{er} janvier 2007, envoyez-nous le renon avant le 25 septembre 2006 afin de respecter le délai légal de préavis de 3 mois).

Consultez le site des CSD !
www.incisif.org

Comme membre des CSD, vous pouvez vous inscrire sur la liste de diffusion et vous serez averti de toute nouvelle publication

Le système elmex® Anti-Caries : Une protection optimale contre les caries.



La prévention des caries nécessite la mise en place d'un système. Dans ce sens, la gamme elmex® Anti-Caries peut vous offrir une solution efficace. En effet, pour optimiser la prévention des caries, GABA lance l'eau dentaire elmex® Anti-Caries. Cette eau dentaire contient également du fluorure d'amines à action rapide (250 ppm F⁻) qui renforce l'émail des dents et forme une barrière contre les attaques acides. Grâce à ses propriétés tensio-actives, le fluorure d'amines se dépose sur la surface des dents et forme une couche protectrice homogène. Il aide ainsi à reminéraliser les caries initiales. L'eau dentaire renforce les effets du dentifrice

elmex® Anti-Caries en offrant une protection supplémentaire aux endroits difficilement atteignables par la brosse à dents. Elle est particulièrement indiquée pour les porteurs d'appareils dentaires. L'eau dentaire elmex® Anti-Caries ne contient ni alcool, ni colorants et convient parfaitement à un usage quotidien.

Le dentifrice elmex® Anti-Caries, la brosse à dents elmex® interX Medium et l'eau dentaire elmex® Anti-Caries forment un système unique pour une protection optimale contre les caries.

elmex® protège.


GABA Benelux
The specialist in oral care

elmex®

meridol®

WWW.MOSQUITO.BE

GABA B.V., 165 Boulevard du Souverain, B-1160 Bruxelles - Tél: 02 674 93 85 - dental@gaba.be - www.gaba.com

Nos prochaines activités

Vendredi 13 octobre 2006

Décision de reprise du traitement endodontique

Par le Professeur J.P. VAN NIEUWENHUYSEN (UCL) et M. Sébastien BEUN (UCL)

Où ? A Mons, Auditoire Van Gogh de l'UMH

Quand ? Le vendredi 13 octobre 2006 de 13h30 à 18h

Reconnu dans le cadre du maintien de l'agrément ; accréditation demandée

Inscription préalable obligatoire en retournant le talon ci-dessous
au secrétariat par courrier ou par fax au n° 071/32.04.13.

Nom :

Cachet et signature :

Prénom : N° INAMI :

E-mail :

S'inscrit au cours des CSD du vendredi 13 octobre 2006 (date limite 11/10/06)

Je suis membre CSD en règle de cotisation 2006 : oui - non

Je ne suis pas membre et je verse la somme de 125 € sur le compte n° 778-5949138-86 des CSD avec la communication suivante " cours – nom – prénom – n° inami "

Vendredi 1^{er} Décembre 2006

Prise en charge des urgences médicales au cabinet dentaire

Par le Dr Gary Hartstein (Ulg)

Où ? A Gembloux, Espace Senghor des Facultés d'Agronomie

Quand ? Le vendredi 1^{er} Décembre de 13h30 à 18h

Reconnu dans le cadre du maintien de l'agrément ; accréditation demandée

Inscription préalable obligatoire en retournant le talon ci-dessous
au secrétariat par courrier ou par fax au n° 071/32.04.13.

Nom :

Cachet et signature :

Prénom : N° INAMI :

E-mail :

S'inscrit au cours des CSD du vendredi 1^{er} décembre 2006 (date limite 29/11/06)

Je suis membre CSD en règle de cotisation 2006 : oui - non

Je ne suis pas membre et je verse la somme de 125 € sur le compte n° 778-5949138-86 des CSD avec la communication suivante " cours – nom – prénom – n° inami "